

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Procès-verbal

Conseil Municipal
16 mai 2024

Convocation :
7 mai 2024

Publiée le :
7 mai 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 11
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize mai à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guénolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	

Absents excusés :

Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Linda Goisbault
Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière

Secrétaire de séance : Mme Anaïs Rousseau

Ordre du jour :

1. Choix de prestataire – voiries 2024-2025
2. Choix de prestataire – débroussaillage 2024
3. Subvention aux associations
4. Autorisation d'emprunt
5. Choix de prestataire – Jardin pédagogique
6. Avis sur le ramassage des déchets par la 4CPS
7. Questions diverses

Approbation du PV de la séance précédente :

- Le procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2024 est arrêté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire : Mme Anaïs Rousseau

1. Choix de prestataire – voiries 2024-2025

Vu la délibération municipale du 4 avril 2024, confirmant le choix d'effectuer les travaux de voirie selon le plan initialement défini, comprenant la route de Saint-Jean-d'Assé et la route de la Blanchardière, ainsi que des reprises route du Tronchet, dès l'année 2024 ;

Vu le choix d'effectuer des aménagements de voirie route de Conlie (stationnement arrêt de car) et route de Neuvillais (cimetière) ;

Vu l'inscription de ces investissements au budget 2024 ;

Vu la nécessité d'effectuer un appel d'offre selon une procédure adaptée (estimation de l'ATESART pour les chantiers de voirie envisagés au titre des années 2024 et 2025 : 133 870 € HT) ;

Vu les trois offres reçues, et la note attribuée à chaque candidature ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant pour la réalisation des travaux « Programme de voirie 2024-2025 » :
 - Chapron SAS
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2. Choix de prestataire – débroussaillage 2024

Vu le devis unique proposé pour le débroussaillage des accotements des voiries communales (passage en intégralité à l'automne, partiel au printemps), du chemin des prisons et de la lagune ;

Considérant l'augmentation tarifaire du prestataire, de 5,3 % par rapport à l'année précédente, portant le montant à 9 000 € TTC ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant pour la réalisation des travaux de « débroussaillage des accotements de voirie » :
 - SARL Lebreton travaux agricoles
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier, et à reconduire ce choix de prestataire en 2025 et 2026 en l'absence d'augmentation tarifaire.

3. Subvention aux associations

Vu les demandes de subvention formulées par les associations, et la synthèse qui en est faite et présentée sous forme de tableur au conseil municipal ;

Considérant le montant global maximum à répartir, voté au budget 2024 et identique aux années précédentes, qui est de 4 000 € ;

Considérant que deux subventions correspondent au transfert de compétence de la 4C (JSCC et foyer du collège), mais qu'un changement d'organisation des associations conduit à réattribuer le montant auparavant attribué à la JSCC, au club de foot de Conlie ;

Considérant les dispositions de l'article 432-12 du code pénal, relatives à la prise illégale d'intérêts, ainsi que l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la quasi-totalité des élus est potentiellement partie prenante d'au moins une association demandeuse ; et ainsi que seul les élus membres de bureau ou particulièrement impliqués dans une des associations concernées par l'affaire ne prennent pas part au débat ni au vote (Linda Goisbault, Laurence Dunand, Anthony Bolival) ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

Association	Subvention
Le Jardin des prés verts	350 €
APE 2000 pattes	350 €
Génération mouvement Mézières-sous-Lavardin	350 €
Union Nationale des Combattants Mézières-sous-Lavardin	200 €
Coquille de bois	350 €
Harmonie Sainte-Cécile	75 €
Judo Club de la Champagne Conlinoise	400 €
Choral du Trion	75 €*
Foyer Socio-Éducatif Collège A. Pioger de Conlie	600 €*
U.S Conlie Football	600 €

*sous réserve de réception des éléments manquants au dossier de demande.

4. Autorisation d'emprunt

La délégation de début de mandat, donnée par le conseil municipal, autorise le maire à contracter un emprunt dans la limite du montant défini. Il apparaît néanmoins nécessaire de réfléchir collectivement à la stratégie financière de la collectivité. Après avoir pris connaissance de plusieurs simulations, le conseil s'oriente vers un prêt relais de 260 000 €, qui serait déclenché en l'attente des recettes directement liées aux investissements (subventions, FCTVA). Des solutions complémentaires (second prêt relais, ligne de trésorerie) pourront être envisagées en cas de trésorerie insuffisante au regard de l'avancement des travaux.

5. Choix de prestataire – Jardin pédagogique

Ajourné.

6. Avis sur le ramassage des déchets par la 4CPS

La commission « gestion des déchets » de la communauté de communes étudie la possibilité de modifier le service de collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective, pour début 2025.

L'évolution envisagée consisterait en :

- Un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères ;
- Une collecte des « emballages légers & papiers » en porte à porte en alternance tous les 15 jours (en sacs jaunes translucides).

La collecte du verre resterait en point d'apport volontaire.

Ce sujet sera de nouveau débattu lors d'un prochain conseil communautaire. Le bureau de la 4CPS souhaite par ailleurs que cette possible évolution soit évoquée lors des conseils des communes membres, pour recueillir l'avis des conseillers municipaux.

Des élus municipaux s'interrogent notamment sur : la compatibilité de cette fréquence avec la quantité d'ordures ménagères des particuliers ; la fréquence de ramassage pour le camping, en particulier l'été ; la pertinence des sacs, à la place de bacs qui seraient plus pratiques pour le recyclable ; les économies escomptées par ce changement.

7. Questions diverses

- **Fusion du SIAEP :** en amont de son comité syndical du 30 mai 2024, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région des Buissons a adressé aux élus municipaux un document relatif à son projet de fusion avec le SIAEP de Montreuil-le-Chétif. Guénolé Legagneux, vice-président du SIAEP, en présente les éléments.
- **Café multiservices :** la CCI, d'après son étude de potentiel commercial restituée le 11 avril, considère qu'un commerce dans notre commune pourrait être viable. La position, la taille et l'aménagement du local semblent pertinents. Une attention est à porter au stationnement : l'affichage pourrait être renforcé, et les conditions de circulation modifiées, afin de faciliter l'accès au parking.

Il est confirmé que l'élément central conditionnant la viabilité, avec un chiffre d'affaires pouvant aller du simple au double, est le gérant(e). De la présentation des produits à l'animation, en passant par la communication ou encore la qualité d'accueil, tout repose sur les qualités de la personne tenant le lieu. Un mode de gestion différent de l'actuel, permettant au gérant de valoriser un fonds de commerce, serait propice à attirer une personne ayant des qualités entrepreneuriales. Le chiffre d'affaires estimé par la CCI serait suffisant pour dégager le salaire d'une personne, en ayant un(e) salarié(e) le temps du service du midi. Les gérants de commerce ne se dégagent pas forcément un salaire complet les premiers mois, le temps que l'affaire se lance et trouve son équilibre financier. Dès lors la charge de deux salaires, tel que ce fut le cas dernièrement, apparaît incompatible avec un fonctionnement pérenne.

Suite à la présentation de l'étude à notre correspondant de « 1000 cafés », ce 16 mai 2024, sa conclusion diffère totalement de celle de la CCI. Certes, le chiffre d'affaires global projeté correspond à celui attendu pour la pérennité d'un établissement. Néanmoins, sa répartition ne serait pas viable : « 1000 cafés » considère qu'il faudrait pour ce même chiffre d'affaires une proportion de 80 % sur le bar-restauration (marge importante), et de 20 % sur l'épicerie-pain (marge minime). Or d'après l'étude de la CCI, le potentiel commercial serait dans des proportions inverses. Les calculs vont être analysés de manière plus précise, mais il est peu probable que « 1000 cafés » soumette à un candidat l'exploitation de l'établissement de Mézières.

Cela n'interdit pas la commune de relancer l'appel à candidature : en vitrine du café, dans la presse et sur différents sites spécialisés.

- **Café multiservices :** afin de permettre l'exploitation du local, en l'attente d'un nouveau gérant, une convention de mise à disposition a été établie entre la « SARL Les sens ciel » et la commune. Des évènements associatifs vont pouvoir y être organisés plus simplement.
- **Enduits de l'école :** toujours pas de nouvelles du prestataire...
- **Lave-vaisselle :** l'ancien appareil de la salle polyvalente, de marque Zanussi et dont la mise en vente avait été décidée par délibération, a été vendu (590 €).
- **Concert polyphonique :** l'évènement du 27 avril 2024, dans le cadre de la souscription pour la restauration des vitraux de l'église, a été un succès : le concert offert par le Chœur St-Pierre a été remarquable, et les dons récoltés au cours de la soirée (1 408,50 €) ont permis de plus que doubler le montant total. Le café ouvert avant, pendant et après le concert, par le comité des fêtes, a clairement contribué à la convivialité de la soirée, tout en générant des bénéfices supplémentaires (500 €) au profit des vitraux.

Le conseil municipal remercie de nouveau l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré pour cette soirée : Pascal De Sonis, très investie dans l'organisation et la promotion, les membres du chœur, qui ont beaucoup travaillé en amont et permis un moment exceptionnel, le bureau et membres du comité des fêtes, ...

- **Souscription vitraux de l'église** : la Fondation du patrimoine nous a transmis une nouvelle convention de participation financière du *club des mécènes du patrimoine de la Sarthe*. Elle correspond à une augmentation de leur participation, portée à 8 000 €, toujours conditionnée à la récolte de 4 068 € de dons. Une fois ceux du concert enregistrés, le montant actuel devrait être porté à 3 263,50 €.
- **Lancement étude inondation** : suite à son appel d'offres, le SMSA a retenu un prestataire pour effectuer l'étude du ruisseau de la Guêpe, *pour la lutte contre les inondations et la restauration morphologique du cours d'eau*. Elle sera réalisée par le bureau d'étude CEREG INGENIERIE SUD OUEST. Son lancement se tiendra le 4 juin 2024, à la mairie de Mézières.
- **CRTE 2025** : pour mémoire, l'inscription d'un projet au *contrat de relance et de transition écologique* est un préalable à la demande de subventions de l'État (DETR, DSIL, Fonds vert). Les élus sont consultés sur leur souhait d'inscrire un projet pour l'année 2025 (date limite d'envoi de la fiche projet : 5 juin 2024) : pas de projet à inscrire.
- **Devis « mouton de cloche »** : à l'occasion de l'inspection annuelle du clocher par l'entreprise Bodet, une fragilité du mouton de la cloche n°3 (angélus) a été constatée. Un devis de réparation, de 3 187 € HT, a été établi. L'avis des élus est sollicité sur la suite à donner : travaux à envisager une année ultérieure, en fonction du résultat du contrôle 2025.
- **Devis AMENAO mairie** : constatant des dysfonctionnements de chauffage des différentes pièces de la mairie, un devis (1 320 € TTC) a été établi pour calculer le dimensionnement théorique des radiateurs, en vue de leur ajustement. L'avis des élus est sollicité sur la suite à donner : sans suite.
- **Chantier argent de poche** : l'opération est renouvelée pour les prochaines vacances d'été et d'automne. Pour cet été, les dossiers remplis doivent être transmis avant le 23 mai 2024. Les élus sont invités à proposer un projet, sachant qu'il faut préparer en amont le chantier (matériaux, sécurité, adaptation aux capacités des jeunes), et qu'un intervenant extérieur bénévole peut aussi être sollicité pour l'accompagnement (artiste pour une fresque, bricoleur pour du mobilier extérieur, etc.) : pas de proposition.

Date du prochain conseil (à priori) : le 17 juin 2024 à 20 h 15.

Fin du conseil à 22 h 45

Le maire, M. Killian Trucas

Le secrétaire de séance, Mme Anaïs Rousseau